

SEANCE DU COMITE DU 26 MARS 2025

DELIBERATION N° 1

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	1

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 30 par Madame la Présidente le 13 mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 26 mars 2025 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE
M. BIDAL Damien - Délégué titulaire d'AUBERVILLIERS représenté par
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY

EXCUSES :

M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY

INVITES :

Mme Nathalie DIJOUX - Conservatrice

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

SÉANCE du COMITÉ du 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 1

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le Comité d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Attendu que les orientations budgétaires pour 2025 ont été débattues au cours de sa séance du 6 mars 2025

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté par la Présidente,

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses,

A, l'unanimité

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le budget primitif 2025 du Syndicat Intercommunal pour le Cimetière est voté par chapitres selon le document annexé, équilibré de la façon suivante :

	Reprise des résultats	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	BUDGET TOTAL
FONCTIONNEMENT :				
Recettes :	0,00	1 384 500,00	0,00	1 384 500,00
Dépenses :	0,00	1 272 300,00	112 200,00	1 384 500,00
Soldes =	0,00	+112 200,00	-112 200,00	0,00
INVESTISSEMENT :				
Recettes :	0,00	42 300,00	112 200,00	154 500,00
Dépenses :		154 500,00	0,00	154 500,00
Soldes =	0,00	-112 200,00	+112 200,00	0,00
ENSEMBLE :				
Recettes :	0,00	1 426 800,00	112 200,00	1 539 000,00
Dépenses :		1 426 800,00	112 200,00	1 539 000,00
Soldes =	0,00	0,00	0,00	0,00

FAIT A LA COURNEUVE, LE 26 MARS 2025



Reçu de réception en préfecture
093-219300274-20250326-CIM2025-08-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2025